

COMITE DE QUARTIER FERMETTES/ AMANDIERS

19 novembre 2015
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Habitants présents : Mmes Ban, Vachey,
: Mme Martin représentante des habitants du quartier.
: MM. Guignard, Herbinet, Daniel, Frantzen, Vachey, Baldassari ,
: M. Coan, représentant des habitants du quartier.

Elus présents : Mmes Dussous, Sautreau, Lucas, Gaultier,
: Mme Leguilloux, élue référente du quartier
: MM. Doll, Millot, Bossis, JP. Valentin,
: M. Le Bricon, élu référent du quartier
: Mme Cavalier, directrice du centre technique municipal.

M. Doll remercie tous les habitants présents.

Il espère que l'organisation de ces comités a pu améliorer les problèmes propres à chaque quartier.

Il propose un tour de table pour faire connaissance.

Il donne la parole à Madame Sautreau pour le déroulement de l'ordre du jour.

Mme Sautreau précise que selon la nature des questions, elles seront traitées immédiatement, ou étudiées afin de vous apporter des réponses rapides. Nous déroulerons l'ordre du jour avec les habitants inscrits au comité et prendrons ensuite quelques questions dans le public.

Sur le site : comite.quartier@carrieres-sur-seine.fr vous pouvez tout au long de l'année poser vos questions ou nous signaler des problèmes ou dysfonctionnements.

Comme un conseil municipal, la réunion est enregistrée, pour pouvoir rédiger un compte-rendu fidèle et des micros sont à votre disposition.

ORDRE DU JOUR

- La sécurité
- Les travaux et la voirie
- Environnement
- Questions diverses

LA SECURITE

Avant de dérouler l'ordre du jour Mme Sautreau donne la parole à M. Doll qui souhaite évoquer un sujet d'actualité relatif à l'amélioration de la sécurité : le projet "Citoyens Vigilants".

La mairie a participé à la mise en place un dispositif de prévention " Citoyens Vigilants". Sous couvert de la Police Nationale, qu'il ne faut pas confondre avec le concept "Voisins Vigilants" qui est privé, permet d'organiser des échanges d'information entre un référent « Citoyens Vigilants » et la Police Nationale, sur la sécurité du quartier, hors caractère d'urgence (seul l'appel au 17 doit être utilisée en cas de danger immédiat). Elle s'apparente à une forme de vigilance de proximité qui complète les dispositifs déjà existants, comme tranquillité vacances, la vidéo surveillance, etc.. Les effectifs de la police nationale et municipale ne peuvent être présents dans la ville à toute heure de la journée et de la nuit. Ce dispositif peut répondre aux problèmes d'incivilité, prévenir les cambriolages, et autres exactions. Il n'est bien évidemment pas question d'intervenir et de se substituer aux forces de l'ordre. Pour être efficace, un référent doit être nommé pour chaque quartier qui transmettra des informations signalées par les habitants, à la Police Nationale. Pour le quartier 'Fermettes/Amandiers', Monique Martin s'est portée volontaire.

Les habitants désirant se porter volontaires pour participer à ce projet doivent s'inscrire à l'adresse mail des comités de quartier : comite.quartier@carrieres-sur-seine.fr.

A titre d'information, grâce à la mise en place de "Voisins Vigilants", les cambriolages ont diminué de 40%, dans les zones couvertes par ce dispositif, par rapport aux données nationales.

- Rue des Fermettes et rue du Marechal Foch : non-respect des stops.

Monsieur Millot, nous informe que TOUT est mis en place pour assurer un maximum de sécurité à ce carrefour. Aucune mesure n'est efficace à 100%, et la Ville à elle seule ne pourra jamais empêcher les incivilités dans tous les domaines, comme à titre d'exemple les vélos qui empruntent les passages cloutés ou roulent sur les trottoirs à trop grande vitesse.

- La trop grande vitesse, constatée dans notre commune, des véhicules qui arrivent ou traversent Carrières-sur-Seine, est peut-être due à la lassitude et à l'agacement des automobilistes qui viennent de passer plus d'une heure dans les bouchons.
- Rien n'a changé depuis l'année dernière, des voitures partant du passage Anatole descendent toujours la rue P. Doumer en marche arrière jusqu'au stop. Des grosses motos empruntent aussi les trottoirs à grande vitesse.

Monsieur Millot répète que la police municipale ne peut pas être présente partout à la fois, elle tourne toute la journée dans la ville et verbalise certaines incivilités.

- Il faudrait revoir la programmation de la flèche du feu rouge pour tourner rue de la Pâture, en arrivant du pont de Bezons.

Madame Cavalier va avertir la Société Citéos.

- Feux de cadencement de la rue des Fermettes et du Boulevard Maurice Berteaux.

Monsieur Millot nous rappelle que ce problème est récurrent depuis plusieurs années. La ville de Houilles, pour des raisons qui lui appartiennent, n'adhère à aucune des solutions qui lui sont proposées. Même avec l'accord du Conseil départemental. Nous continuerons pour notre part à essayer de régler ce problème dans l'intérêt de tous.

- Un habitant s'étonne de la recrudescence des PV rue Rouget de L'Isle. Monsieur Millot répond que les véhicules stationnés en dehors des emplacements matérialisés sont effectivement verbalisés. La Police Municipale passe régulièrement dans cette rue et a constaté que les véhicules en stationnement non autorisés étaient toujours les mêmes.

VOIRIES ET TRAVAUX

- Pouvez-vous nous donner des renseignements sur les travaux de la future crèche rue Marceau ?

Madame Cavalier précise que nous avons rappelé aux entreprises l'importance de respecter l'habitat et le stationnement et d'être vigilants sur les bruits liés au chantier. Les nuisances ont été réduites au maximum.

Le chantier est bien avancé, le gros œuvre est terminé, la toiture bientôt livrée, les passages des fluides dans les faux plafonds bientôt terminés.

Les habitants constatent qu'effectivement les nuisances sont minimales et que ce chantier ne perturbe pas la vie du voisinage.

- Rue Paul Doumer : le poteau est de nouveau arraché au niveau des deux maisons en construction.

Monsieur Millot en informera les services techniques.

- Carrefour P. Doumer/impasse du Colombier : des véhicules stationnent en dehors des places matérialisées, obligeant ainsi les voitures qui sortent de l'impasse à se déporter sur l'autre voie. Ce contournement crée un réel danger pour ces véhicules qui se retrouvent face aux voitures circulant dans l'autre sens. Il y a de nombreuses difficultés de circulation dans le quartier causées par la grande quantité de voitures stationnées le long des trottoirs. Beaucoup d'habitants, qui peuvent rentrer leurs véhicules dans leurs propriétés, les laissent stationner dans la rue.

Monsieur Millot précise que ce problème existe dans tous les quartiers, et qu'il n'y pas de loi interdisant les gens à se stationner sur le domaine public.

ENVIRONNEMENT

- L'espace vert au coin de la rue P. Curie et de la rue Rouget de l'Isle a bien été nettoyé, les buissons arrachés, mais Monsieur Bossis, conseiller municipal délégué à l'environnement et missionné aux travaux, nous avait promis des nouvelles plantations et nous n'avons rien constatés de nouveau à cet endroit.
- Monsieur Millot répond que 500 millepertuis ont été plantés comme promis, il faut leur laisser le temps de grandir et au printemps, vous pourrez apprécier les jolies fleurs jaunes de ce couvre-sol.
- Un laisser - aller scandaleux au cimetière. Une habitante précise qu'elle a écrit une lettre à Monsieur le Maire pour lui faire part de son indignation.

Monsieur Doll explique que nous avons deux personnes pour s'occuper du cimetière, l'une est partie à la retraite, la deuxième a démissionné. Les services techniques ont dû se réorganiser durant l'été pour assurer, en régie, une prestation de nettoyage et d'entretien de ce cimetière,

précédemment à la charge de ces gardiens, dans un contexte sans précédent de baisse des dotations de l'Etat.

- Pourquoi avoir fait une taille aussi drastique des arbres situés sur le bd M. Berteaux et pourquoi si tôt, les couper en automne aurait évité le ramassage des feuilles ?

Mme Cavalier répond que la taille des arbres peut se faire toute l'année. Nous dépendons du planning de notre bailleur et s'ils ont été coupés si courts, c'est en raison du passage des bus.

- Les poubelles de déchets verts ne sont pas souvent ramassées le jour prévu mais plutôt le lendemain. Elles restent ainsi sur la piste cyclable, gênant les collégiens en vélos se rendant au collège des Amandiers. Certainement un problème d'organisation qui pourrait se régler avec le prestataire.

Madame Cavalier informe qu'il ne faut hésiter à faire remonter ces défauts de collecte, au Centre technique municipal – 01 39 57 15 45 ou à la CABS.

Le 31 décembre, nous changeons de prestataire, la société URBASER sera remplacée par la société SEPUR.

- Rue des Fermettes : les lampadaires côté Carrières S/S, ne sont pas efficaces. Les feuilles encore dans les arbres n'arrangent rien et le faible éclairage ou la faible luminosité créent un sentiment d'insécurité.

Monsieur Millot précise que ces lampadaires sont encore équipés d'ampoules d'ancienne génération et qu'un programme sur toute la ville est en cours pour les remplacer par d'autres plus efficaces et moins énergivores.

- La faible densité d'habitations au m2 attire de nouveaux habitants. Ma crainte avec le nouveau PLU est de voir notre patrimoine et notre cadre de vie dégradés.

Avec le nouveau PLU et la suppression du COS, tous les terrains même les petites surfaces sont maintenant constructibles.

- Pourrait-il se passer à Carrières S/S ce qu'il se passe à Houilles ? A savoir, des promoteurs rachètent des pavillons 30% au-dessus de leur valeur pour les détruire et construire des immeubles à la place.

Monsieur Doll rassure, le risque de construction dans le « diffus », est bien encadré dans la ville. Quant à la construction de logements sociaux, imposée par les gouvernements qui se sont succédé, elle est plus ou moins couverte par la réhabilitation et la construction de quelques logements sociaux par France Habitation dans le quartier des Alouettes et qui nous met à l'abri des contraintes de constructions pendant trois ans.

- Déploiement de la fibre optique

Monsieur Doll explique que le déploiement s'est fait en deux étapes :

- La première étape : la création de l'infrastructure des réseaux.
- La seconde phase : le choix des opérateurs pour le raccordement des habitations.

Les trois premières zones de Carrières-sur-Seine choisies par Orange ont été équipées en fibre optique de 2012 à 2015 pour atteindre 70 % des logements couverts.

Orange entame sa quatrième année de déploiement.

Les travaux de raccordement des rues du quartier Fermettes/Amandiers, comme la rue des Fermettes, la rue Paul Doumer ou le boulevard Maurice Berteaux commenceront en avril 2016.

Sur le site de la ville www.carrieres-sur-seine.fr, vous pourrez trouver des renseignements complémentaires et toutes les adresses raccordables à la fibre, les syndicats ayant signé la convention, les démarches pour les logements collectifs ou les habitations individuelles, ainsi que le coût du raccordement d'une habitation en souterrain ou en aérien.

Quand votre logement sera raccordable, vous n'aurez le choix, pour l'instant, qu'entre deux opérateurs présents sur le territoire de la CABS : Orange et SFR.

DIVERS

- Terrain de sport en face du collège des Amandiers.

Monsieur Le Bricon nous explique que nous avons préempté ces terrains, mais qu'une déclaration d'utilité publique a dû être effectuée pour construire un terrain multisports. Ces négociations ont duré deux ans. Cette déclaration a été validée par l'Etat, ces terrains appartiennent désormais à la ville.

Mais les propriétaires qui ne sont pas d'accord entament recours sur recours, faisant reculer à chaque fois le dénouement. Au minimum, ces recours dureront 3 ans. Nous en sommes là pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire propose de se retrouver autour d'un verre de l'amitié.